

## ASSEMBLÉE DU 2012-04-02

**CANADA**  
**Province de Québec**  
**M.R.C. de la Vallée-de-la-Gatineau**  
**VILLE DE MANIWAKI**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Maniwaki, tenue le 2 avril 2012, à 20 heures, à la salle du conseil.

### VÉRIFICATION DU QUORUM

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION concernant la demande de dérogation mineure pour le 488 rue Ste-Cécile.**

Aucune personne ne s'est présentée pour cette demande de dérogation mineure

### OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, déclare l'assemblée ouverte et souhaite la bienvenue à tous.

### MOMENT DE RECUEILLEMENT

### LES PRÉSENCES

Sont présents: Monsieur Rémi Fortin, maire suppléant, Messieurs les conseillers Jacques Cadieux, Bruno Robitaille et Louis-André Hubert formant le quorum du conseil sous la présidence du maire suppléant, sont également présents, M<sup>e</sup> Maryse St-Pierre, greffière et le directeur général Daniel Mayrand.

Sont absents:        Robert Coulombe, maire  
                             Estelle Labelle, conseillère  
                             Charlotte Thibault, conseillère

**RÉSOLUTION NO 2012-04-049**        Adoption de l'ordre du jour.

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que présenté, sauf en ajoutant les items suivants :

- 7.2    Pour rescinder la résolution no 2012-03-040 relativement à la soumission "Services professionnels d'ingénieurs – Réfection des services et de la chaussée" (Rue Martel) – S-72;
- 11.2  Pour autoriser le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Comeau à l'intersection de la rue St-Lionel.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2012-04-050**    Adoption du procès-verbal du 19 mars 2012.

## ASSEMBLÉE DU 2012-04-02

Il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Bruno Robitaille et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal du 19 mars 2012, tel que rédigé.

ADOPTÉE

### **PAROLE AU PUBLIC,**

Monsieur Daniel Bernatchez est présent à l'assemblée et demande au conseil que suite à la démolition du parc de rouli-roulant, est-ce qu'il y a des mesures qui ont été prises pour le remplacer?

Le maire suppléant lui répond que des discussions ont déjà été entamées, notamment quant à la localisation du parc, soit à la polyvalente ou bien à côté de l'aréna. Mais pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

M. Bernatchez demande quel est le budget qui sera consacré à ce projet ainsi quelles seront les procédures? De plus, il demande quelles sont les interventions prévues à partir de ce budget?

Le directeur général lui mentionne que le budget 2012 pour le transfert du parc de rouli-roulant est de 17 000\$. De plus, le conseiller Jacques Cadieux explique qu'il n'y a rien de prévu comme intervention, car le directeur des loisirs a quitté son poste.

M. Bernatchez demande quelle est la procédure pour présenter son projet à la Ville?

Le conseil explique à M. Bernatchez qu'il doit envoyer une lettre à la Ville, adressée au directeur général, manifestant son intérêt. La Ville le contactera par la suite.

**RÉSOLUTION NO 2012-04-051** Pour adjuger la soumission "Réhabilitation des puits PP1, PP3 et PP4" - S-75.

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville de Maniwaki a procédé à un appel d'offres par invitation pour la réhabilitation des puits PP1, PP3 et PP4";

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville a reçu (trois) 3 soumissions qui se lisent comme suit;

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT INCLUANT LES TAXES</b>
R.J. Lévesque et Fils Ltée	40 471.20\$
Samson et Frères Inc.	46 823.57\$
F. Lapointe et Fils Inc.	39 821.59\$

## ASSEMBLÉE DU 2012-04-02

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Bruno Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

soit retenue l'offre la plus basse, soit celle de "F. Lapointe et Fils Inc.", au montant de 39 821.59 \$, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme aux exigences du devis S-75 "Réhabilitation des puits PP1, PP3 et PP4".

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2012-04-052** Pour approuver les états financiers 2011 de l'Office Municipal d'habitation de Maniwaki.

CONSIDÉRANT QUE les états financiers de l'O.M.H.M. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2011 présentent un déficit de 698 357 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Maniwaki contribue financièrement à 10% du montant du déficit d'opération, soit 69 836 \$;

CONSIDÉRANT QUE trois versements égaux de 18 422 \$ ont été effectués pour l'année 2011, pour un total de 55 266 \$;

CONSIDÉRANT QU' un solde de 14 457 \$ reste à payer, suite au dépôt des états financiers de l'O.M.H.M.;

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2011-03-052 indiquait quatre (4) versements égaux de 18 422 \$ et que l'on désire la modifier;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Louis-André Hubert, appuyé par le conseiller Jacques Cadieux et résolu unanimement par tous les conseillers présents;

QUE

le conseil autorise la trésorière, à émettre à l'Office Municipal d'habitation de Maniwaki, le versement ci-dessus mentionné pour l'exercice financier 2011;

## ASSEMBLÉE DU 2012-04-02

ET QU'ADVENANT QUE

la Société d'habitation du Québec apporte des corrections aux états financiers 2011 et que ces modifications changent le résultat de l'exercice, les ajustements pourront se faire à même un versement de 2012;

ET QUE

les fonds à cette fin au montant de 14 457 \$ soient appropriés au poste budgétaire n° 05-131-20.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2012-04-053** Pour déléguer deux membres du conseil au 24<sup>e</sup> colloque sur l'action municipale et les familles.

CONSIDÉRANT QUE le règlement no 715 concerne l'autorisation préalable pour les dépenses de certains actes;

CONSIDÉRANT QUE la tenue du 24<sup>e</sup> colloque sur l'action municipale et les familles aura lieu du 1<sup>er</sup> au 3 juin prochain à La Malbaie, dans la région de Charlevoix et que deux membres du conseil désirent y assister;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Bruno Robitaille et résolu unanimement par tous les conseillers présents

QUE

le conseil autorise préalablement deux membres du conseil à assister audit colloque et suivant les dispositions prévues au règlement no 715;

QUE

la trésorière soit et est autorisée à émettre un chèque couvrant les frais d'inscription ainsi que les dépenses inhérentes au colloque pour les deux membres du conseil ;

ET QUE

les fonds soient appropriés au poste budgétaire: 02-711-00-418.

ADOPTÉE

## ASSEMBLÉE DU 2012-04-02

**RÉSOLUTION NO 2012-04-054** Pour autoriser le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Comeau à l'intersection de la rue St-Lionel.

CONSIDÉRANT QUE les véhicules automobiles circulent à grande vitesse près de cette artère;

CONSIDÉRANT QUE ce secteur peut représenter un risque pour les utilisateurs et usagers;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Ville de Maniwaki accepte d'installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Comeau à l'intersection de la rue St-Lionel, afin d'en faire une intersection à quatre (4) arrêts obligatoires;

POUR CES MOTIFS,

il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement par tous les conseillers présents d'autoriser le directeur des travaux publics à installer deux (2) panneaux d'arrêt sur la rue Comeau, à l'intersection de la rue St-Lionel, afin d'en faire une intersection à quatre (4) arrêts obligatoires.

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION NO 2012-04-055** Ajournement de l'assemblée.

Il est proposé par le conseiller Jacques Cadieux,, appuyé par le conseiller Louis-André Hubert et résolu unanimement de procéder à l'ajournement de cette assemblée ordinaire à 20h12 et que la reprise de l'assemblée se fera le mardi 10 avril 2012 à 12h00, à la salle du conseil.

ADOPTÉE

---

Rémi Fortin, maire suppléant

---

M<sup>e</sup> Maryse St-Pierre, greffière